

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 49 Subventions (20.500 euros) à 12 associations (14e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville.

Mmes Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations domiciliées dans le 14e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'« Association Œuvre Participative » (19629 / 2017_04289), 43, rue Henri Martin - 92170 Vanves.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Carrefour 14 » (9966 / 2017_01664), 15 rue des Mariniers - 75014 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes - CEPIJE » (12645 / 2017_04299), 9 passage Rimbaud - 75014 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Dixlesic and Co » (41841 / 2017_04262), 22, rue Deparcieux - 75014 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « La Ressourcerie Créative » (183590 /2017_04385), 82 avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Léo Lagrange Nord Ile de France » (185552 /2017_01353), 24 rue Jean Jaurès - 80000 Amiens.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Les jardins numériques » (13732 / 2017_02584), 2, rue Wilfrid Laurier, 75014 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Les Petites Mains de Porte de Vanves » (184505 / 2017_03028), 14 rue du Général Humbert - 75014 Paris.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Mains agiles » (13185 / 2017_01850), 5 avenue de la Porte de Vanves 75014 Paris.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Régie de quartier du 14e - Association Flora Tristan » (13085 / 2017_04423), 11, rue Maurice Bouchor - 75014 Paris.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Relief » (13949 / 2017_03840), 5 impasse Rolleboise - 75020 Paris.

Article 12 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Réseau Mom'artre » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Réseau Mom'artre » (19394 / 2017_02662), 204, rue de Crimée - 75019 Paris.

Article 13 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 17.000 euros pour les articles 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.

- 3.500 euros pour les articles 1 et 4 au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14008 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO